



## Fermeture exceptionnelle,

Par **Fabiana**, le **26/08/2025** à **13:37**

Bonjour ,

Je suis employée dans un restaurant à 35 h je travaille du Mercredi au dimanche de 9h à 16h .

Mon employeur a décidé de fermer exceptionnellement ce dimanche 24 , prévenue la veille .

Le dimanche soir il me demande de venir travailler mon jour de congés qui est Mardi .

Refusant car travailler 6 jours d'affilié n'est pas légal.

Sa réponse est que ce dimanche ne me sera pas payé, puisque je refuse de venir travailler mon jour de congés.

Ayant déjà fait des heures supplémentaires la semaine .

Pouvez vous me dire si je suis dans mes droits ainsi que lui .

Cdt

Par **janus2fr**, le **26/08/2025** à **19:27**

[quote]

Refusant car travailler 6 jours d'affilié n'est pas légal.

[/quote]

Bonjour,

D'où tenez-vous cela ?